



L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI ET LA CONSTITUTION



En France, **tous les citoyens**
sont **égaux devant la loi**,
sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.



La Constitution de 1958 affirme
ce principe d'égalité.

- ✓ **Les lois doivent traiter tous les individus de manière égale et interdire les discriminations.**
- ✓ **Mêmes droits pour tous**
- ✓ **Mêmes devoirs pour tous**
- ✓ **Pas de favoritisme**



L'égalité dans la loi est un principe
fondamental en France.